



Journée internationale des droits de l'enfant 2021 : le droit au jeu et aux loisirs

Thème: Jeu et loisirs

Chaque année, à l'occasion de la Journée internationale des droits de l'enfant (20 novembre), du matériel pédagogique est élaboré sur un thème spécifique de la Convention relative aux droits de l'enfant, qui change chaque année. Pour l'année 2021, le thème choisi est « le droit au jeu, au repos et aux loisirs » car ce droit pour les enfants et les jeunes du monde entier a été sévèrement restreint à cause de la pandémie de COVID-19.

La mise en œuvre de ce droit est élémentaire pour qu'un enfant grandisse en bonne santé. En jouant, les enfants et les jeunes se développent physiquement, psychologiquement et émotionnellement. Le jeu libre, qui se concentre sur les essais, les erreurs et les découvertes, est précieux sous de nombreux aspects. Dans ses différents articles, le neurobiologiste Gerald Hüther explique la valeur du jeu pour le cerveau (voir sous Informations complémentaires sur le site web). En effet, dans le cadre du jeu libre et expérimental, les réseaux neuronaux de la zone complexe du cerveau, en particulier du cortex frontal, sont aménagés de sorte à permettre de nouvelles connexions. En revanche, lors d'un travail ciblé tel que l'apprentissage du vocabulaire, seule une zone spécifique du cerveau est activée. Jouer librement permet ainsi de créer des connexions nouvelles et durables dans le cerveau.

« Les gens n'arrêtent pas de jouer parce qu'ils vieillissent, ils vieillissent parce qu'ils arrêtent de jouer ! »

Oliver Wendell Holmes (1809 – 1894)

Le jeu est également précieux pour le développement des compétences sociales. En effet, en jouant ensemble, les enfants apprennent de nombreuses compétences : la collaboration, l'écoute, la prise de responsabilités, la résolution commune des conflits, ou encore l'importance du respect des règles.

Pour l'historien néerlandais, Johan Huizinga, le jeu « est une action ou une activité volontaire, accomplie dans certaines limites fixées de temps et de lieu, suivant une règle librement consentie mais complètement impérieuse, pourvue d'une fin en soi, accompagnée d'un sentiment de tension et de joie, et d'une conscience d'être autrement que dans la vie courante ».

Les exercices proposés dans les fiches pédagogiques encouragent une réflexion individuelle et collective sur le comportement des enfants pendant leur temps libre. Il est donc important de prévoir dans vos activités du temps de discussion. En fonction des thèmes apportés par les enfants et les jeunes, il existe différents points de départ : que signifie « repos » pour les élèves ? Une discussion sur la signification et la valeur de ce droit peut aussi constituer une base de discussion passionnante : pourquoi avons-nous besoin de ce droit ? Qu'apporte-t-il personnellement et quelle valeur apporte-t-il à la société ? Dans quelle mesure l'État assure-t-il sa responsabilité de promouvoir la mise en œuvre de ce droit ? Quels sont les infrastructures présentes dans le monde des enfants et des

jeunes ? Est-ce que les circonstances actuelles permettent une mise en œuvre correcte du droit au jeu ou avons-nous besoin d'offres supplémentaires ?

Les téléphones mobiles et les jeux électroniques font partie intégrante de ce bloc thématique. À quoi jouent les enfants et les jeunes ? Quels sont les contenus et les éléments qu'ils considèrent comme bénéfiques, et ceux qui ne le sont pas ? Quelle est la différence entre un jeu de société et un jeu en ligne ? Dans quelle mesure ces appareils électroniques sont-ils adaptés aux loisirs ? Des liens vers des études actuelles et des informations en la matière sont disponibles dans *les Informations complémentaires* sur le site web.

« Le jeu est la plus haute forme de recherche . »

Albert Einstein (1879-1955)

Le jeu, le repos et les droits de l'enfant

Art. 31 de la Convention relative aux droits de l'enfant (CDE) : le droit de l'enfant au repos et aux loisirs, de se livrer au jeu et à des activités récréatives et de participer à la vie culturelle et artistique.

(1) Les États parties reconnaissent à l'enfant le droit au repos et aux loisirs, de se livrer au jeu et à des activités récréatives propres à son âge, et de participer librement à la vie culturelle et artistique.

(2) Les États parties respectent et favorisent le droit de l'enfant de participer pleinement à la vie culturelle et artistique, et encouragent l'organisation à son intention de moyens appropriés de loisirs et d'activités récréatives, artistiques et culturelles, dans des conditions d'égalité.

Ce thème est fortement lié au développement sain de l'enfant ; c'est pour cette raison qu'une série d'autres articles de la CDE doivent être pris en considération.

- Article 17 : Accès à une information appropriée : ce droit encourage, d'une part, l'accès aux médias et à une information appropriée. D'autre part, il exige également la protection des enfants et des jeunes dans ce domaine.
- Article 24 : Jouir d'une meilleure santé possible et accès aux services médicaux .
- Article 28 : Droit à l'éducation.
- Article 29 : Les objectifs de l'éducation : elle doit favoriser l'épanouissement de la personnalité de l'enfant et le développement de ses aptitudes mentales et physiques, dans toute la mesure de leurs potentialités.

Le jeu fournit une base pour le développement de la conscience démocratique car il encourage la formation d'opinions ; il a une influence positive sur l'estime et la confiance en soi ; il encourage le vivre ensemble et il développe des com-



pétences de négociation. Par ailleurs, le développement de ces composantes concerne aussi d'autres droits mentionnés dans la Convention, tel que le droit à la participation (article 12) ou la liberté d'expression (article 13).

« On peut en savoir plus sur quelqu'un en une heure de jeu qu'en une année de conversation. »

Platon (427 – 348/347 av. J.-C.)

Références au plan d'études romand (PER)

Les enfants et les jeunes doivent avoir les moyens de participer au développement positif de leur environnement, de connaître leurs droits et de les défendre. Une discussion sur les droits de l'enfant commence par l'expérience concrète et quotidienne des enfants. C'est le cas du droit au jeu et aux loisirs. Le PER est orienté vers l'acquisition de compétences définies; les compétences suivantes en particulier peuvent être développées avec les idées d'enseignement actuelles :

Cycle 1 et 2 : contribuer au vivre ensemble et faire l'exercice de la démocratie ; expérimenter diverses situations et en tirer des conséquences, se situer comme individu et réfléchir à ses valeurs et à celles de la société.

Cycle 3 : recourir aux droits humains comme valeurs de référence et s'engager en faveur de la démocratie; réfléchir aux expériences existentielles fondamentales ; clarifier les valeurs et les normes et assumer la responsabilité des décisions.

Les activités proposées visent le développement de compétences spécifiques liés à l'éducation au développement durable (EDD) : la pensée créatrice (penser de manière critique et constructive), la réflexion sur ses propres valeurs et celles des autres, la collaboration et la participation. Ces compétences permettent aux élèves de prendre position afin d'agir plus tard de manière responsable en tant que citoyen.ne.s dans un environnement où la vitesse et le stress des loisirs de notre société représentent un grand défi. Les élèves font un lien entre la société, leur propre monde et les droits de l'enfant.

Recommandations à l'enseignant-e

En guise d'introduction aux activités concernant les trois cycles, il est important d'introduire les droits de l'enfant, en posant des questions générales comme : As-tu déjà entendu parler des droits de l'enfant ? Quels droits de l'enfant connais-tu ? Quels droits de l'enfant sont particulièrement importants pour toi ?

Par ailleurs, avant de discuter des droits de l'enfant en classe, il est nécessaire de créer le cadre approprié. En effet, les discussions autour des droits de l'enfant peuvent mettre en évidence les inégalités parmi les élèves ou d'éventuelles violations de leurs droits. Il est donc important de créer une atmosphère de confiance en demandant aux élèves de ne pas juger ou se moquer des autres, afin que chacun.e puisse s'exprimer dans le respect mutuel.

Sur notre site Internet, il est possible de télécharger divers documents sur les droits de l'enfant en général, par exemple une version complète des droits de l'enfant, ainsi qu'une version adaptée aux enfants.

Objectifs pédagogiques

Les activités proposées sont basées sur les objectifs d'apprentissage et sur les compétences suivantes :

- Les élèves réfléchissent à leur comportement de jeu et à celui de leurs camarades.
- Les élèves découvrent l'importance des règles, du travail d'équipe et de l'équité lorsqu'ils jouent.
- Les élèves peuvent citer des raisons pour lesquelles le jeu, le repos et les loisirs sont nécessaires pour les enfants et les jeunes.
- Les élèves analysent leur propre comportement concernant leur temps libre et vérifient s'ils ont suffisamment de temps pour jouer et se détendre pendant leur temps libre.
- Les élèves peuvent citer des raisons pour lesquelles le droit au jeu et aux loisirs peut être restreint.

Impressum : Fiche élève : Droit au jeu et aux loisirs

Gestionnaire de projet et coordination : Terre des Hommes Suisse, terre des hommes schweiz, Stiftung Kinderdorf Pestalozzi, Integras

Rédaction : Pascale Sophie Bauer, Barbara Germann

Traduction : Jessica Pierobon

Illustrations : Martin Bauer

Graphique : Michèle Minet

En collaboration et avec le soutien d'éducation21



éducation21 Avec le soutien financier de la Confédération, en vertu de la loi sur l'encouragement de l'enfance et de la jeunesse (LEEJ)





Idées d'activités sur le thème du droit au jeu et aux loisirs

Liens au PER

- **FG 32** Répondre à ses besoins fondamentaux par des choix pertinent (1,2,3,4,5).
- **FG 38** Expliciter ses réactions et ses comportements en fonction des groupes d'appartenance et des situations vécues (E,F).
- **SHS 34** Saisir les principales caractéristiques d'un système démocratique (4).
- **CT** Communication, démarche réflexive, collaboration, pensée créatrice.

1. Activité : Ballon comète (jeu d'introduction)

Durée de l'activité

10 à 15 minutes

Objectifs

Les élèves découvrent le comportement de leurs camarades de classe en matière de loisirs. Les élèves prennent conscience des différentes possibilités de loisirs.

- **L'attention, la concentration et l'écoute mutuelle sont encouragées**
- **Chaque élève a la possibilité de s'exprimer**



Matériel

Deux balles (par exemple, des balles de jonglage) de couleurs différentes.

Disposition

En groupe.

Déroulement du jeu

Premier tour

Tous les élèves et l'enseignant-e s'assoient ou se tiennent debout en cercle (ce jeu peut être fait également à l'extérieur). Une balle est lancée d'un élève à l'autre dans un ordre aléatoire, qui est ensuite répété. Les élèves ne le savent pas au début. Chaque personne qui reçoit la balle est invitée à nommer une chose qu'elle aime faire pendant son temps libre. Essayez de ne pas nommer deux fois le même loisir.

Notes au groupe :

- Aucun loisir ne peut être mentionné deux fois
- Celui qui a déjà eu le ballon met ses mains derrière son dos
- Il faut se rappeler à qui on passe le ballon (faites-le remarquer plusieurs fois au cours du 1er tour)

Deuxième tour

Un deuxième tour est lancé : il suit le même ordre que le premier tour. La personne qui lance le ballon doit nommer le loisir de la personne à qui elle le lance.

Troisième tour :

Un autre tour suit dans le même ordre, mais on ne dit que le nom de la personne (pour bien retenir l'ordre).

Quatrième tour :

On ajoute une nouvelle séquence : une balle de couleur différente est ajoutée et suit un ordre complètement différent. Cette fois-ci, la personne qui reçoit la balle doit dire ce qu'elle fait pour se reposer dans son temps libre. Ici aussi, il faudrait essayer de ne pas nommer la même action deux fois. Répétez



le tour avec les noms si nécessaire.

Cinquième tour

Enfin, exécuter les deux séquences en même temps. La personne qui lance dit le nom de la personne à qui elle lance la balle. Cette étape est suivie d'une courte réflexion sur les différentes possibilités de loisirs au sein de la classe : les élèves ont-ils appris quelque chose de nouveau les uns des autres ? Les élèves ont-ils envie d'essayer de nouvelles activités de loisirs ?

2. Activité : Ma routine quotidienne

Durée

45 minutes

Objectifs

Les élèves analysent leur quotidien. Les élèves analysent leur propre comportement en matière de loisirs. Les élèves prennent conscience de leurs propres besoins et de ceux des autres.

Matériel

version simplifiée de la Convention relative aux droits de l'enfant, fiche élève cycle 3, feutre ou crayon fin, trois crayons de couleur (rouge, vert, bleu).

Disposition

Travail individuel, réflexion en groupe

Note Ce sujet concerne tout le monde et chaque élève peut raconter quelque chose sur lui-même. Il est donc important de prévoir suffisamment de temps de discussion afin que tous les élèves puissent partager leur opinion. Il est également possible de travailler en petits groupes afin que tous les élèves puissent s'exprimer.

2. 1. Introduction à la Convention relative aux droits de l'enfant (CDE)

Présentation de l'histoire et l'origine la CDE, introduction aux droits énoncés et en particulier à l'article 31 :

1. Les Etats parties reconnaissent à l'enfant le droit au repos et aux loisirs, de se livrer au jeu et à des activités récréatives propres à son âge, et de participer librement à la vie culturelle et artistique.
2. Les Etats parties respectent et favorisent le droit de l'enfant de participer pleinement à la vie culturelle et artistique, et encouragent l'organisation à son intention de moyens appropriés de loisirs et d'activités récréatives, artistiques et culturelles, dans des conditions d'égalité.

Sur le site web www.children-rights.ch, vous trouverez plusieurs documents concernant les droits de l'enfant et l'histoire de la Convention, ainsi qu'une version abrégée de la CDE.

2. 2. Introduction au thème

Commencer par un brainstorming sur les trois domaines (jeux/loisirs, repos et activités culturelles/artistiques) en posant des questions telles que

- Que signifient ces termes pour toi, par exemple, qu'est-ce que tu entends par « repos » ?
- Quels sont les différents types de jeux ? Qu'est-ce qui appartient à la catégorie « jeu et loisir » ?
- Qu'entend-on par « activités artistiques et culturelles » ?
- Où et comment l'art et la culture sont-ils vécus ?

D'autres questions pourraient être posées

- Quelle est la différence entre un jeu de société et un jeu en ligne ?
- Pourquoi notre société a-t-elle besoin de l'art et de la culture ?
- Est-ce que jouer ne concerne que les enfants ou est-ce que c'est aussi une activité pour les adultes ?

Vous trouverez des liens et des informations à ce sujet dans les *Informations complémentaires* sur notre site web.

2. 3. Instructions

Chaque élève reçoit une feuille élève cycle 3 (avec l'horloge). Les élèves sont invités à travailler individuellement et à réfléchir à la journée de mercredi dernier. Dans un premier temps, ils notent leurs activités sur la pointeuse. Dans un deuxième temps, ils colorent les zones avec les couleurs données. Chaque élève décide lui-même de ce qui doit être placé dans telle ou telle zone. Par exemple, pour certains élèves le cyclisme peut être une activité reposante, tandis que pour d'autres, c'est un sport. Il est important de souligner qu'il n'y a pas de bonne ou de mauvaise classification ; chaque élève a ses propres ressentis.

2. 4. Réflexion

En fonction de la taille de la classe, les élèves présentent leurs horloges en petits groupes ou en binômes. Ensuite, tous les élèves s'assoient en cercle, avec les horloges placées de manière visible sur le sol. Il en suit une évaluation commune mettant l'accent sur la diversité, les différences et les similitudes des habitudes de la classe. Chaque élève peut présenter sa routine.

Possibles questions de réflexion pour l'enseignant-e

- Que se passerait-il si toutes les horloges étaient prises en compte ?
- Quelle est la catégorie la plus/la moins présente ?
- Quel est le niveau de satisfaction concernant la mise en



œuvre de l'article 31 ?

- Combien d'activités sont autodéterminées et dans combien d'activités d'autres personnes ont-elles leur mot à dire ?
- Combien de temps non programmé y a-t-il dans ta routine quotidienne ?

Prolongement possible

- Les élèves tiennent un journal pendant une semaine et divisent chaque jour en catégories (jeu, récréation, activité artistique, etc.).
- Les élèves recherchent les habitudes quotidiennes des enfants du même âge dans d'autres pays et les évaluent par rapport à l'article 31 de la CDE. Ensuite, les résultats sont présentés à la classe.

3. Activité : Jouons ensemble

Durée de l'activité

Développement du jeu : minimum 30 min ; Jeu avec 4 groupes : de 30 à 60 min, selon la conception.

Objectifs

Les élèves découvrent l'importance des règles, du travail d'équipe et de l'équité lorsqu'ils jouent. Les élèves peuvent nommer et respecter des règles.

- **La nature participative de l'exercice permet aux enfants et aux jeunes de faire l'expérience de l'auto-efficacité**
- **Encourager le jeu et s'amuser ensemble**
- **Former des compétences de coopération**



Matériel

Divers ustensiles, idéalement le jeu se déroule à l'extérieur ou dans le gymnase, 1 feuille A3 et un stylo par groupe.

Disposition

Travail en groupe, jouer ensemble.

Déroulement

Les élèves sont répartis en 4 ou 6 groupes de 3 à 5 personnes chacun. Chaque groupe a pour tâche de développer un jeu avec des objets donnés, dans lequel les autres groupes ou la classe entière peuvent jouer. Chaque groupe reçoit des objets différents, par exemple :

- Ballon, corde à sauter, craie
- Corde épaisse, raquette de badminton, balle de ping-pong
- Trois cerceaux, papier A3, 5 pierres

Il peut également s'agir d'autres objets, provenant par exemple de la salle de classe.

Les élèves doivent suivre les instructions suivantes

- Développer un jeu pour x joueurs dans lequel les développeurs jouent également
- Le jeu doit durer environ ... minutes.
- Utiliser exclusivement les éléments prévus à cet effet
- Donner un nom au jeu et écrire les règles et le déroulement sur une feuille de papier A3
- Choisir une personne qui expliquera le jeu et une autre qui dirigera le jeu

Prolongement possible

S'il y a assez d'espace et de temps, les jeux peuvent être joués avec plusieurs classes. Les jeux peuvent être joués à l'extérieur avec la possibilité d'incorporer des matériaux pris en forêt. L'exercice peut être utilisé séparément dans une leçon de français en se focalisant sur l'élaboration de la feuille des instructions du jeu.

Exercice intermédiaire – 5 minutes

La classe est silencieuse pendant une minute. Est-ce que c'est faisable ? Voici quelques questions de réflexion pour la classe : Qu'est-ce que ça fait de rester silencieux ? Cette minute a-t-elle été longue ou courte ? Quelles pensées t'ont traversé la tête ? Qu'as-tu ressenti ?

- Expérimenter l'effet (bénéfique) de la tranquillité
- Petite digression sur la méditation

Prolongement possible

Faire un signe ensemble (par exemple, tapez trois fois dans vos mains) lorsque quelqu'un dans la classe ressent le besoin de se taire. Au signal sonore, tout le monde se tait pendant une minute.

